



Groupe Socialiste du Sénat

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Mesures d'urgence pour la réduction des inégalités territoriales

**Les sénateurs socialistes, apparentés et rattachés ont présenté ce jour, les mesures de leur plan d'urgence pour la péréquation, destiné à corriger les inégalités territoriales.**

Ils rappellent que les travaux du Conseil des prélèvements obligatoires, publiés en juin 2010, montrent que les **écarts de richesse étaient en 2007, de 1 à 2 entre les régions, de 1 à 4 entre les départements et de un à mille entre les communes de métropole.** Ceux-ci se sont fortement aggravés en raison de la politique menée, depuis 2007, par le gouvernement et du manque d'ambition des mesures péréquatrices adoptées en loi de finances pour 2011 par la majorité présidentielle.

**Les propositions des sénateurs socialistes sont guidées par un principe essentiel : le partage entre l'Etat et les collectivités territoriales de l'effort financier pour réduire les inégalités territoriales.**

**Les sénateurs socialistes refusent que l'Etat, garant du pacte républicain et de l'unité nationale dans une république décentralisée, se décharge de ses responsabilités sur les collectivités, comme l'entérine la majorité parlementaire actuelle.**

**Leurs propositions visent à redonner à l'Etat un rôle moteur dans la réduction des inégalités et à consolider la solidarité financière entre collectivités territoriales, par la mise en œuvre de dispositifs de péréquation ambitieux.**

Ils estiment que l'effort demandé aux collectivités territoriales impose, au préalable, la restauration d'un dialogue politique et institutionnel normalisé avec l'Etat. La défiance existant actuellement entre ces partenaires, ne peut que nuire à la cohésion et au développement de notre pays.

**Enfin, ces mesures doivent s'inscrire dans une réforme équitable du système fiscal local et national, fondée prioritairement sur la révision globale des valeurs locatives ainsi qu'une meilleure prise en compte du revenu réel dans les différents prélèvements fiscaux.**

## **LES SENATEURS SOCIALISTES PROPOSENT DE :**

### **► FIXER DANS LA LOI UN OBJECTIF DE REDUCTION DES INEGALITES TERRITORIALES**

En donnant à la réduction des inégalités territoriales, davantage de visibilité dans le débat public, notamment parlementaire, et de lisibilité pour chaque élu local, cette mesure ouvre la voie à une véritable gouvernance de la politique de péréquation et incite les élus nationaux à inscrire leur action dans la durée.

### **► REDONNER A L'ÉTAT UN RÔLE MOTEUR DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PEREQUATION, LISIBLE ET EFFICACE, SANS AGGRAVER LE DEFICIT PUBLIC**

L'Etat, qui ne participe plus, dans un contexte de gel des dotations, au financement de la péréquation, doit de nouveau, **assumer un rôle moteur dans la réduction des inégalités territoriales.**

Il est indispensable d'attribuer aux dotations de péréquation, une mission précise et renforcée, capable d'être expliquée et comprise par les acteurs locaux et d'être évaluée par le législateur.

Aussi, la Dotation nationale de péréquation (DNP) doit être affectée à la réduction des inégalités de richesse. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) doivent être consacrées à une réduction efficace des inégalités de charges.

L'efficacité de l'action de l'Etat passe inévitablement par une **augmentation du montant des dotations de péréquation.** Pour cela, les sénateurs socialistes proposent de trouver de nouvelles recettes fiscales, par la **suppression des niches fiscales inefficaces** et la **remise en cause partielle des avantages consentis aux entreprises avec la suppression de la taxe professionnelle** (évalués entre 7 et 8 Mds€).

Aussi, les sénateurs socialistes proposent **d'augmenter le taux national de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de 1,5% à 1,65%** (soit +10%), ce qui permettrait de dégager un **supplément de recettes d'environ 1,5 Mds€**, indexé sur la croissance et réparti entre les dotations de péréquation.

### **► CONSOLIDER LA SOLIDARITE FINANCIERE ENTRE COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- **POTENTIEL FISCAL ET FINANCIER : LA NECESSITE D'UNE NOUVELLE DEFINITION, REFLET SINCERE DES ECARTS DE RICHESSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Les sénateurs socialistes **demandent la suppression de la définition adoptée par la majorité parlementaire, en loi de finances pour 2011, qui bouleverse**

**totalemment la réalité des inégalités territoriales existantes.**

Ils estiment indispensable de disposer de simulations sérieuses afin d'arrêter un critère capable de refléter avec sincérité les écarts de richesse et de neutraliser l'effort fiscal pesant sur les contribuables.

Pour les communes, ce calcul pourrait inclure de nouvelles recettes fiscales, hors redevances et taxes afféctées.

▪ **POUR LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITE : LA PRISE EN COMPTE DU REVENU PAR HABITANT POUR LES REVERSEMENTS DU FONDS**

Les sénateurs socialistes proposent que le **Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales** (FNPRIC) soit organisé **au niveau des intercommunalités et des communes isolées.**

Les **prélèvements** devront s'effectuer sur la base du **potentiel financier révisé et consolidé.** Les **versements** devront, principalement, prendre en compte le **revenu par habitant et l'effort fiscal.**

Les **intercommunalités** bénéficiaires **devront reverser une partie du montant reçu à leurs communes membres,** selon des critères arrêtés par un accord entre les élus concernés. Faute d'accord, la loi favorisera la prise en compte du revenu par habitant.

Le **Fonds de solidarité de la région Ile-de-France** (FSRIF) doit être renforcé, selon des modalités d'organisation proche du FNPRIC. Indépendant du fonds national, il permettra aux communes franciliennes les plus pauvres de profiter d'une double péréquation.

▪ **REGIONS ET DEPARTEMENTS : LA PRISE EN COMPTE DES BASES FISCALES ET DE L'EVOLUTION DU PRODUIT DE CVAE**

Les sénateurs socialistes proposent de donner une pleine application au fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), **en considérant à la fois l'importance des bases fiscales (stock) et l'évolution du produit de la CVAE (flux) perçu par la collectivité.**

Une péréquation plus importante peut être envisagée, en prenant en compte l'ensemble des ressources fiscales et financières des collectivités concernées, comme c'est le cas pour les communes et intercommunalités.

▪ **DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX (DMTO) : LE DOUBLEMENT DU PLAFOND DES PRELEVEMENTS**

Les sénateurs socialistes proposent de **relever le plafond de chaque prélèvement de 5% à 10% du produit de DMTO perçu par chaque département,** afin d'augmenter les fonds destinés à la péréquation,